

Séance ordinaire du 7 février 2023 Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°07022023D03_1

Objet: Finances communales - reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 (budget principal)

Date de la convocation et de l'affichage : le 1er février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseiller n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	. X	,		
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	Х			
CARREL Christine		Х		BAZIN Jean-Jacques
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			Х	
AVILA Mylène		9	Х	5
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	Х		Accusé o	de réception en préfecture
BORDON Francine	Х		Date de	083681-20230207-07022023D03_1-DE télétransmission : 08/02/2023 réception préfecture : 08/02/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
GARLATTI Ghislain	Х			
DA SILVA Elodie	Х			
GOAÈR Yves	Х			

A été nommé secrétaire de séance : GOAËR Yves.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311- et R.2311-13, **VU** les résultats produits par le trésorier (compte de gestion provisoire, balance et tableau des résultats),

VU l'état des restes à réaliser,

Rapporteur: Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances communales.

<u>Exposé des motifs</u> : l'article L.2311-4 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exercice budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible d'appréhender les résultats avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif; le conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel ainsi que de l'état des « Restes à réaliser » au 31 décembre 2022.

Il est aujourd'hui possible pour le conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022 du budget principal, c'est-à dire de constater le résultat de clôture et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023. Les résultats de l'exercice 2022 peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	2022	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		1		
Section de fonctionne <mark>m</mark> ent	Résultats propres à l'exercice 2022 Solde antérieur reporté (ligne 002) Excédent ou déficit global	- €	3 513 187.12 € 1 586 944.48 € sultat à affecter	599 738.27 € 1 586 944 48 € 2 186 682.75 €
			outlat a disorti	2 100 002.70 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022 Solde antérieur reporté (ligne 001) Excédent ou déficit global	- € Besoin d	e financement ou	1 200 956.34 €
ti-		·	t de infancement	1 130 313.02 C
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement Investissement	- € 342 439.86 €		4
Résultats cumulés (y compris les RAR)	Fonctionnement Investissement	2 913 448.85 € 2 028 320.27 €	5 100 131.60 € 2 860 494.23 €	2 186 682.75 € 832 173.96 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserves (investissement 1068)	Au minimum couverture du besoin de financement		2 186 682.75 €
	Report en recettes de fonctionnement (002)	Date de télétransmissi		en préfecture 0207-07022023D03_1-IE ion - 08/02/2023

Il est proposé d'affecter, par anticipation, le résultat de fonctionnement 2022, soit 2 186 682.75€ comme suit :

→ Affectation de la totalité en recette d'investissement (compte 1068 Réserves)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- CONSTATE les résultats de l'exercice tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- CONSTATE l'absence de besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des Restes à réaliser (solde d'exécution positif de 1 130 313.82€).
- **AFFECTE** la totalité du résultat de la section de fonctionnement (soit 2 186 682.75€) en section d'investissement sur le compte 1068 Réserves
- **INSCRIT** l'ensemble des crédits, ainsi que le détail des Restes à réaliser, au budget primitif 2023, et de confirmer cette affectation après le vote du compte administratif 2022

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 7 février 2023.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 9 février 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 8 février 2023.



Yves GOAEL Secrétaire de séance

> Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20230207-07022023D03_1-DE Date de télétransmission : 08/02/2023 Date de réception préfecture : 08/02/2023



FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2022 EN VUE D'UNE REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2023

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-13 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a choisi de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif avant l'adoption du compte administratif.

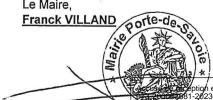
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	2022	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
			NAME OF TAXABLE PARTY.	
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022 Solde antérieur reporté (ligne 002)	- €	3 513 187.12 € 1 586 944.48 €	
	Excedent ou déficit global	20 00年2月2日	ésultat à affecter	2 186 682.75 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2022 Solde antérieur reporté (ligne 001)	- €	1 615 237.89 € 1 200 956.34 €	- 70 642.52 € 1 200 956.34 €
	Excedent ou déficit global	Besoin d	e financement ou nt de financement	
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement Investissement	- € 342 439.86 €		- € - 298 139.86 €
Résultats cumulés (y compris les RAR)	Fonctionnement Investissement	2 913 448.85 € 2 028 320.27 €	5 100 131.60 € 2 860 494.23 €	2 186 682.75 € 832 173.96 €
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserves (investissement 1068)	Au minimum couverture du besoin de financement		2 186 682.75 €
	Report en recettes de fonctionnement (002)	Différence entre affecter et les rés	- €	

Vu le comptable M BERTHON

Par procuration, L'inspectrice des Finances Publiques Véronique BARRAL

-

Service de Gestion Comptable de CHAMBERY 5 rue, Jean-Girard MADOUX 7300 CHAMBERY 19: de 79:95:00:87 Fax:04:79:60:42:65 Etat certifié exact, le 24/01/2023 Le Maire,



ption en préfecture 2005 1981 - 20230207 - 07022023D03_1-DE tie de teligraps mission : 08/02/2023 p de prion préfecture : 08/02/2023